Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260921-DEL59_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Magali LE GOFF, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Absent : néant

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JEHANNO

DELIBERATION N° 59-2026 – CONSULTATION DU PUBLIC – DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - SOCIETE LHYFE DE BULÉON

Madame la Maire informe que la société LHYFE BULEON a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, portant sur un projet d'augmentation du stockage d'hydrogène sur un site de production d'hydrogène gazeux par électrolyse de l'eau, à l'adresse suivante : 20 le Resto 56420 Buléon.

Cette demande est soumise à consultation du public.

Conformément à l'article R.181-18 du code de l'environnement, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

Après vote à main levée et à la majorité – 3 abstentions, 2 voix pour, et 10 voix contre, le Conseil municipal émet un avis défavorable au projet, présenté par la Société LHYFE BULEON, portant augmentation du stockage d'hydrogène sur son site situé 20 le Resto à Buléon.

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC



Certifié exécutoire
le
Publié le 23 septembre 2026